

62010 - Soutien au développement touristique

**Propositions d'attribution d'une subvention au Relais  
Départemental du Tourisme Rural pour l'année 2019 et  
de prorogation du délai de validité d'une subvention  
concernant un projet de création d'hébergements à  
Breitenbach**

CP/2019/509

**Service chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

**Service associé :**

E3 - Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions 2019 et de proroger le délai de validité d'une subvention concernant le projet d'hébergements insolites "Hytttes scandinaves" à Breitenbach.

• **Soutien au programme d'actions 2019 du Relais Départemental du  
Tourisme Rural**

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant en gîtes ruraux et chambres d'hôtes dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural.

Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique alsacienne. Il propose un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents. Une dizaine de journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a été mis en place. En 2015, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses.

Les actions prévues en 2019 se situent dans le prolongement de celles menées en 2018, principalement :

- la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ;
- le développement des moyens de communication (application mobile, réseaux sociaux, blog...)
- l'évolution des supports de communication ;
- le programme d'animation dans les territoires.

Le budget prévisionnel du RDTR s'établit à 345 200 € pour l'exercice 2019. Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations, constituent 87 % du budget.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 18 novembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer pour 2019 une subvention à hauteur de 15 000 €, afin de soutenir les actions portées par Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin.

- **Prorogation des délais de réalisation pour la création d'un hôtel à Breitenbach**

Par délibération n° CP/2014/713 du 3 novembre 2014, la Commission Permanente a accordé, à la S.C.I «ESPACE ET NATURE», une subvention de 95 149 € pour le programme d'investissement relatif à la création d'une structure hôtelière construite sur l'image de la « hytte » scandinave à Breitenbach, correspondant à 8 % du montant total des travaux éligibles arrêtés à 1 187 682 € HT.

Notifiée le 3 novembre 2014, la convention de financement fixe au bénéficiaire un délai de trois ans à compter de la notification pour achever les travaux.

A ce jour, 1 680 € ont été versés au bénéficiaire, le solde s'élevant à 93 469 €.

Par courrier du 16 juin 2017, le bénéficiaire a informé le Président du Conseil Départemental du retard pris dans l'exécution des travaux et sollicite une prorogation des délais de la convention afin de pouvoir bénéficier du versement du solde de la subvention. Cette demande était justifiée par la nature très complexe du projet sur le plan réglementaire, car situé dans un site classé Natura 2000 en zone de montagne. Le projet a en effet nécessité successivement l'approbation de plusieurs administrations urbanistiques (Dossier UTN, Modification SCOT et PLU...).

Compte-tenu des éléments évoqués en amont, Monsieur LEROY, soutenu par Monsieur le Maire, a sollicité une prolongation du délai de finalisation de travaux de 36 mois, à savoir jusqu'au 3 novembre 2020.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 18 novembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de proroger jusqu'au 3 novembre 2020 le délai de finalisation du programme des travaux.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15090	65-6574-94	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer une subvention de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions 2019 ;*

*- approuve les termes du projet d'avenant n° 2 joint en annexe, à la convention de financement du 3 novembre 2014 relative au programme d'investissement de la S.C.I «ESPACE ET NATURE», ayant pour objet de proroger les délais de réalisation du programme et de présentation des pièces justificatives, soit jusqu'au 3 novembre 2020 et autorise son président à signer l'avenant n°2 à conclure avec le porteur de projet.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY